



bpost

PB-PP
BELGIE(N)- BELGIQUE

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT MANIFESTATION NATIONALE 12 mars - Bruxelles



NOUS C'EST NON !

-442€ par mois

À cause du malus, c'est en moyenne ce que les femmes pourraient perdre chaque mois sur leur pension, selon les estimations du Service Fédéral des Pensions. Le gouvernement Arizona prévoit d'instaurer une pénalité (malus) sur le montant de la pension pour les personnes qui partent en pension avant 67 ans (66 ans jusqu'en 2029). Les femmes seraient les premières touchées : 1 femme sur 2 risque d'être impactée, contre 1 homme sur 5. Pourquoi ? Parce que les femmes ont plus souvent des carrières incomplètes en raison du travail familial et domestique qui repose encore majoritairement sur elles. Cette mesure punit les carrières fragmentées, le temps partiel et les interruptions pour s'occuper des enfants, des proches, de la famille.

L'Arizona fait payer aux femmes le travail invisible et non rémunéré qu'elles ont assuré toute leur vie !

84.522

C'est le nombre de femmes exclues du chômage suite à la loi portée et votée par Les Engagés et le MR.

Parmi ces femmes exclues, nombreuses ne retrouveront pas facilement un emploi. 34% d'entre elles sont âgées de 50 ans ou plus. On sait que, vu leur âge et les discriminations liées, elles auront peu de chance de retrouver un emploi. Il y a aussi beaucoup de travailleuses en ALE (Agence locale pour l'emploi), notamment les accueillantes extrascolaires qui prennent soin de nos enfants tôt le matin, le midi et après l'école pour 4,10€ de l'heure en travaillant sous statut de chômeuse. On retrouve aussi des aidantes-proches, qui s'occupent d'enfants ou de proches handicapés ou malades. En Wallonie, cela concerne 17,4% de femmes pour 12,5% d'hommes. Dans les femmes exclues, il y a des malades qui ne déclarent pas leur maladie parce que cette déclaration provoque des démarches administratives entraînant des coupures de paiement, des va-et-vient entre mutuelle et chômage ou parce qu'elles essayent de travailler régulièrement en fonction de leur état de santé. En étant sur la mutuelle, elles ne vont pas pouvoir travailler.

Si certaines de ces femmes pourront ouvrir leurs droits au CPAS, rappelons que 52% des chômeuses sont déjà en statut de cohabitante donc n'auront pas droit au CPAS. Quand on est au CPAS, on est en dehors de la Sécurité sociale donc ces périodes ne sont plus assimilées : c'est donc une perte sèche pour la pension.

1,5/7

1,5 équivalent temps plein pour 7 enfants : c'est la norme d'encadrement décidée sous le gouvernement précédent dans les milieux d'accueil de l'enfance. Traduisons : 14 enfants batifolent à la crèche. Trois puéricultrices à temps plein les chouchoutent, au lieu de 2 précédemment. Un vrai progrès pour tous : des travailleuses plus disponibles, un métier plus attirant, des bambins et leurs parents plus épanouis.

Las ! Sous prétexte d'économies budgétaires, l'actuel gouvernement bloque les 106 millions € nécessaires pour maintenir la norme. Douche froide pour tous les concernés et pour l'émancipation collective.

Mesurons-en l'absurdité. Nombre d'études montrent combien l'accueil de l'enfance est payant y compris pour les caisses de l'Etat. 1€ investi rapporterait entre 2€ et 12€ à la collectivité. Les crèches rendent les parents, en fait surtout les femmes, plus disponibles pour l'emploi. Le salaire qu'elles y gagnent réduit les inégalités de genre et alimente, via l'impôt et les cotisations sociales, les caisses de l'Etat. Surtout, les crèches sont primordiales pour donner aux enfants ces aptitudes vitales pour eux-mêmes et pour la société : respect de l'autre, soin de sa santé, moins de chances de redoubler à l'école, moins de chance de tomber au chômage. L'accueil de l'enfance n'est pas une dépense, mais un investissement. Allons l'expliquer à ces politiciens qui ni n'en captent l'importance, ni ne savent compter !

50

heures par semaine

Aujourd'hui, lorsque le patron veut augmenter le temps de travail d'une travailleuse à 30h par semaine (avec horaire variable), il lui propose généralement un avenant. La travailleuse peut refuser. Si elle accepte, elle augmente aussi son salaire.

Demain, le gouvernement Arizona veut généraliser l'annualisation du temps de travail. Cela permettrait aux patrons d'imposer de gros horaires de travail (jusqu'à 50h par semaine selon le ministre Clarinval) et en période de faible activité, des horaires très inférieurs ; tout cela sans complément de salaire et donc sans prise en compte pour la prime de fin d'année et les congés. C'est une fameuse perte salariale pour les travailleuses à temps partiel !

Sylvie Girlando est vendeuse dans un magasin de vêtements. Elle témoigne.

« A l'époque où nous n'avions pas de syndicat, notre employeur avait instauré l'annualisation du temps de travail, illégalement. Du coup, les vendeuses étaient engagées sur base de 25h par semaine, mais il arrivait qu'elles doivent prestre à temps plein pendant plusieurs mois. Avec des horaires tellement variables connus seulement quelques jours à l'avance, c'est très difficile d'organiser sa vie privée et familiale. Les congés scolaires coïncident toujours avec les périodes clés du Commerce. C'est surtout à ce moment-là que l'employeur faisait travailler à temps plein. Les collègues qui avaient des enfants ne pouvaient donc pas s'en occuper en décembre ! Même placer un rendez-vous chez le médecin, c'était compliqué ! Et évidemment, impossible de trouver un deuxième job. »

60.000

femmes exclues de la mutuelle

Le gouvernement Arizona veut « remettre à l'emploi » 100.000 personnes souffrant d'une maladie de longue durée.

On aurait pu s'attendre à une politique qui vise à guérir ces personnes, en leur donnant le temps et les moyens nécessaires. On aurait pu espérer des mesures de prévention, pour éviter que les gens ne tombent malades.

Ce que fait l'Arizona est tout autre : l'objectif est de réduire le nombre de bénéficiaires des indemnités de maladie, par la remise forcée à l'emploi ou l'exclusion pure et simple de la mutuelle.

Les femmes seront les premières touchées.

Elles représentent 60% des personnes en invalidité. Pourquoi ? Parce qu'elles sont plus exposées aux conditions qui rendent malades : emplois précaires, temps partiel, surcharge et pression dans le travail du care, etc.

Cibler 100.000 malades, quand 60% sont des femmes, c'est accepter d'exclure 60.000 femmes.

7/7

La flexibilité s'accroît dans les magasins : élargissement des heures d'ouverture jusqu'à 21h, autorisation du travail après 20h, extension du travail du dimanche (avec la suppression du jour de fermeture obligatoire). L'essor de l'e-commerce pousse à ce que des commandes en ligne soient préparées le soir même, après la fermeture du magasin, pour être expédiées le lendemain.

Cette flexibilité touche surtout les femmes, qui représentent 61,5% des salariés du secteur. Cette évolution, présentée comme une réponse aux nouvelles habitudes de consommation, renforce en réalité les inégalités entre les femmes et les hommes. Lorsque les horaires s'étendent le soir et le week-end, de manière instable, ce sont souvent les femmes qui doivent jongler entre garde des enfants, transports, travail domestique et disponibilité imposée par le patron. Ces contraintes pèsent aussi sur leur santé. Les horaires atypiques entraînent fatigue, stress et difficultés à accéder à des formations ou à des responsabilités. Beaucoup de travailleuses ne tiendront pas le coup et tomberont malades ! C'est justement pour éviter tout débat sur la pénibilité que les patrons proposent principalement des contrats à temps partiel.

L'augmentation de la flexibilité ne constitue pas une simple « adaptation économique ». Elle révèle un choix de société où la flexibilité exigée repose surtout sur les femmes, sans remise en question de la répartition du travail domestique ni des conditions de travail dans des secteurs déjà fragilisés.

55.300

enfants privés de repas gratuits

Aujourd'hui, 429 écoles maternelles et primaires accueillant les élèves les plus précarisés organisent des repas complets, durables et gratuits grâce à un financement spécifique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour 55.288 enfants. Le gouvernement MR-Engagés a décidé de diminuer drastiquement le budget faisant passer le subside par repas de 3,7€ à 43 centimes. La gratuité scolaire n'est pas une faveur, c'est un droit reconnu par les textes internationaux que la Belgique s'est engagée à respecter.

A cela s'ajoute une autre attaque, le gouvernement fédéral Arizona (dont font partie le MR et les Engagés) augmente la TVA sur les repas scolaires de 6 à 12% (quand ils sont fournis par une cuisine externe). Résultat : + 30 centimes par repas.

En plus, dans le cadre des 255 millions d'économies décidées par le gouvernement MR-Engagés en Fédération Wallonie-Bruxelles, ces partis ont divisé par trois le budget par élève destiné aux fournitures scolaires. Pourtant, cette mesure qui est un pas vers la gratuité scolaire ne coûte que 4 millions par an soit 0,03% du budget de la Fédération.

Quand on sait qu'une famille monoparentale sur quatre vit sous le seuil de pauvreté et que, dans 8 cas sur 10, ces familles ont des femmes à leur tête, ce sont elles qui seront les plus durement touchées par ces mesures.